



PROCES VERBAL

ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL 1426 CORCELLES-PRES-CONCISE

3 juin 2019 – 20h00

Le président Didier Bourgeois souhaite la bienvenue à tous et ouvre l'assemblée.

ORDRE DU JOUR :

Selon convocation du 20 mai 2019.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté sans modification.

2. Appel

37 personnes sur 51, selon liste du registre, répondent à l'appel. 4 personnes sont absentes et 10 personnes sont excusées. 1 personne excusée supplémentaire pour les prochains conseils jusqu'à nouvel avis : M. Mauro Ambrosini. Le quorum étant atteint, la séance peut donc avoir lieu valablement.

3. Assermentations

Samuel Millioud – Didier Zysset – Jacques Kehrli

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2018

Le procès-verbal est adopté à la majorité, sans avis contraire et 1 abstention.

5. Communications du bureau

Le Président prend la parole.

Anne-Marie Cardinaux a écrit à la municipalité concernant le fonctionnement de la déchetterie Cand-Landi qui pose certains problèmes. Le Syndic explique qu'il y aurait une possibilité de déchetterie sur Champagne, étude d'autres solutions en cours. Intervention faite auprès de Cand-Landi par rapport à cette affaire qui suit sont cours.

L'Union des Communes Vaudoises, dont Corcelles-près-Concise fait partie, souhaite nous proposer une formation d'une vingtaine d'heures sur différents thèmes, pour élaborer les éléments principaux de la gestion communale. Des flyers seront mis à disposition en fin de séance : « Les bases du pilotage communal, nouvelle formation ».

Lecture faite par le Président du courrier informatif de Marti Constructions SA concernant le projet de carrière « Bois de la Côte », lequel sera traité en temps utile par la municipalité.

6. Préavis N° 4/2018-2019 : Comptes et gestion de l'exercice 2018

Rapport de la commission (**Olivier Golay, rapporteur**)

Adoption.

Le préavis n°4/2018-2019 tel que présenté est adopté à l'unanimité des voix sans abstention et sans avis contraire.

7. Préavis N° 5/2018-2019 : Arrêté d'imposition pour l'année 2020

Rapport de la commission (**Olivier Golay, rapporteur**)

Adoption.

Le préavis n°5/2018-2019 tel que présenté est adopté à l'unanimité des voix sans abstention et sans avis contraire.

8. Communications de la Municipalité

Le Syndic Philippe Humbert prend la parole et remercie l'assemblée.

Concernant les différentes associations :

Concernant la carrière, la municipalité n'a pas encore pris position, plusieurs options sont ouvertes. Les contacts sont pour le moment inexistantes et il n'y a pas de discussions formelles.

Le Syndic s'est rendu à l'Assemblée concernant le clos d'écarissage. L'affaire suit son cours.

Une nouvelle caserne est prévue pour le service incendie.

En entente intercommunale avec Concise :

Jusqu'en 2025 taxe de 9.- par habitant pour les eaux usées.

On a fait le tour de toutes les installations, aujourd'hui l'eau de la Marne est d'excellente qualité, on a ravitaillé à nouveau Corcelles et Concise, avec ce réservoir, ce sont des économies non négligeables puisqu'on utilise seulement la gravité sans pompage.

Séparatifs : on va mettre en place les derniers travaux au Moillat.

Déchetterie : comme cité plus haut, on étudie une amélioration avec Cand-Landi, les rapports sont tendus et les résultats sont actuellement nuls.

Plaintes concernant Monsieur S.Nicollier. Plusieurs rencontres ont eu lieu concernant cette personne. La commune ainsi que nos communes voisines se sont rendues à la Préfecture, Justice de Paix, Police de proximité etc. Les choses n'avancent pas et personne ne veut prendre les choses en main. Le syndic se dit démuné.

Présentation du plan d'affectation (PGA) : zones de constructions à empêcher car on a déjà trop d'habitants !

On doit déposer une requête rapidement afin de toucher des subventions sur ces études. Avec ce constat de problèmes existants, nous allons demander des subventions au Canton pour utiliser ce qui est existant. Jusqu'en 2035 impossible d'affecter des nouvelles habitations.

9. Propositions individuelles et interpellations

Hans-Ruedi Därendinger trouve que le chantier BEATI installé sur la place de jeux n'est pas terrible pour les enfants ! La commune aurait pu quand même trouver un autre lieu que le terrain de jeu des enfants...

A propos des travaux de séparatif, le Syndic ajoute que nous subissons de gros problèmes avec Swisscom qui ne viennent pas aux séances de chantier, nous attendons sur eux pour finir avec le goudronnage. La coordination est impossible avec eux.

Danièle Kehrli demande si l'emplacement des containers à ordures pourrait être disposé ailleurs.

Jacques Kehrli : il y a de l'argent pour le club de basket, on en est à quoi ? Car des constructions ont été faites en zone agricole sans avoir été légalisées.

Le Syndic répond que nous devons absolument légaliser le terrain derrière la grande salle. Ca le sera au moment de la réalisation du PGA. On ne peut pas mettre la charrue avant les bœufs malheureusement.

Avec ce PGA, certains propriétaires vont perdre du terrain à construire, subventions du Canton de 40%. Un plan provisoire est projeté au beamer qui montre les premières esquisses de ce plan.

Il y aura en temps utile des enquêtes, des légalisations, et forcément des oppositions,

Toutefois en zone agricole la commune ne peut rien gérer, elle est dépendante à 100% du Canton !

Danièle Kehrli évoque la dangerosité de la plage avec les padoles. Si on pouvait envisager de préserver une partie de la plage ? De plus, une remorque mal parquée vers l'ancienne déchetterie dérange depuis quelques temps.

Mme Knecht parle du bruit qui sera engendré par les tapis roulants des carrières, pensons à l'impact écologique sur la nature, une pétition est en cours pour ceux qui veulent signer.

Mme Knecht parle de M. Nicolier : il faut être tolérant avec lui. Le Président explique qu'on est tolérant mais jusqu'à un certain point. Le Syndic aimerait qu'il prenne son traitement et tout irait pour le mieux. S'il suit son traitement il sera mieux intégré dans le village !

M. Jaquet : concernant la carrière quel plan d'affectation a été attribué ? Affectation industrielle ? Il y a un certain impact sur notre commune. Pas de communication reçue concernant la séance d'information qui a eu lieu (la municipalité l'a reçue que 4 jours avant).

M. le Syndic : un plan d'affectation sera fait pour cette carrière

M. Denis Payot : ancienne déchetterie remplacée finalement pour concasser les cailloux de la carrière ?

M. Kehrli invite les citoyens à faire un referendum.

Le Syndic dit qu'il n'y a rien de concret pour le moment à la municipalité.

M. Därendinger : remarque sur la déchetterie de Cand-Landi : les gens mettent n'importe quoi n'importe où ! Le Syndic nous rassure car nous allons trouver la meilleure solution.

Luc Humbert demande : Serait-il possible de rapatrier notre déchetterie à Corcelles ?

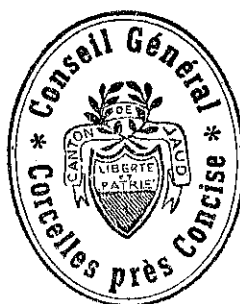
Le Syndic répond : Champagne a investi 800'000.- pour leur déchetterie. Bonvillars a dû abandonner, Concise aussi... Matière à réfléchir.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie la Municipalité, la boursière et la secrétaire, ainsi que les employés communaux dévoués l'assemblée et invite les conseillers à partager le verre de l'amitié et clôt l'assemblée à 21h35.

La boursière délègue à la secrétaire la distribution des jetons de présence.

Le Président

Didier Bourgeois



La secrétaire

Ghyslaine de Blaireville

Distribution :

Dossier CG : 1 ex

Municipalité : 1 ex

Pdt du CG : 1 ex

Secrétaire du CG : 1 ex

Fait à Corcelles, le 3 juin 2019